

Copie
à la Masco.



L²

L'an mil neuf Cent Vingt six et le deux Mai.
A la requête des sieurs: 1^o Deulme Deire Valentin;
2^o Petit homme Valentin; 3^o Antoine Morey, pro-
priétaires, demeurant et domiciliés N^o 218676 sur
l'habitation Cessées en la 1^{re} Section des Vareux
Commune de la Croix des Bouquets, agissant tant pour

première instance

eux que pour tous les héritiers de feu le Commandant
Jean Joseph Valentin leur grand père. —
Et de Demand. Léveillé huissier du tribunal de
Port-au-Prince de Port-au-Prince, demeurant et domicilié
à la dite ville d'Haïti, donne citation à la
Haïtian Américain Sugar Co. dite Masco, Société en
dite à Port-au-Prince, en son siège principal à Chancellerie
ou étant et parlant à ~~leur~~ personne de Monsieur Pierre
Flour, secrétaire de sa dite Société à se présenter ou
se faire représenter avec ses plans et procés-verbaux
d'arpentage de leurs propriétés situés à Pascher et Des-
redres en la 1^{re} Section surgle des Vareux Commune
de la Croix des Bouquets, le lundi que l'on comptera
dix sept Mai courant à neuf heures du matin et à suivre
les autres jours à la même heure jusqu'à la clôture de l'opé-
ration à l'effet d'assister comme voisins limitrophes
au perimètre du Corail de l'habitation Cessées en la
dite section, propriété des requérants.

dit Haïtian
américain Sugar
Co.

Lui déclarant que faute par elle d'obtempérer à
la présente citation au jour, date et heure sus indiqués
par l'arpenteur compétent requis, l'opération d'arpen-
tage se fera tout en sa présence qui en son absence,
Et afin que la sus-déterminée n'en ignore,
je lui ai à domicile ou étant et parlant comme
de sus, laissé copie de la présente citation dont
le coût est de deux gourdes. — Deux mots sur
chaque bord, un renvoi et un prolongement tous
trois mots raris sur.

Demand. Léveillé

Conformément aux instructions de la Masco.
Je me suis présenté sur la liste de corail Cessées, limitrophe à Pascher ce Lundi 9 Mai
courant — ni l'arpenteur ni les ayants droit de Corail Cessées, ne se sont pas rendus sur
les lieux. — J'arrivai au soir l'arpenteur était empêché — le mardi 10 en prévision de
surprise — je n'y suis rendu — j'ai appris que les opérations recommenceraient le mercredi 11
suivant — j'ai pu voir l'arpenteur le Commandant Côté chargé de faire cette opération qui
m'a donné l'assurance sur Mercredi 10 Mai suivant — je me suis transporté accompagné
de mon aide — arrivé chez les Valentin, ensemble avec leur arpenteur, jusqu'à une heure
avancée — les dits héritiers ont déclaré survenir à cette opération — pour

absence de beaucoup d'entre eux. — Je leur ai déclaré
que si l'opération doit être effectuée dans la huitaine de la
citation — je dois être présent. — après la huitaine, ils doivent
citer à nouveau. — ce qui a été entendu et sans peine
de surprise. En foi de quoi

M. Naintonge
A. J. G. (pari)

Recu de la Harco pour frais de déplacement, transport
et autre, pour les trois voyages faits en ce lieu. Comme
représentant de la Harco. L'opération qui a été différée à
la troisième journée au vu de Valentin.

P. a. b. 20 Mai 1926.

Dolz. 15.

M. Naintonge
A. J. G.

15 quinzaine de la Harco
A. J. G.

ETUDE DE ME. JEAN LEROY BRUTUS

ARPENTEUR / TOPOGRAPHE

Croix des Bouquets, le 14 Décembre 2013

Au Cabinet de Me Paul Pierre
Jugé d'Instruction du Tribunal Civil
de la Croix des Bouquets.

En ses bureaux.

Honorable Magistrat, immédiatement informé de cette situation, accompagné de Monsieur Frantz Louis Paul, nous nous sommes rendu sur les lieux aux fins de constater sur quelle habitation étions nous exactement.

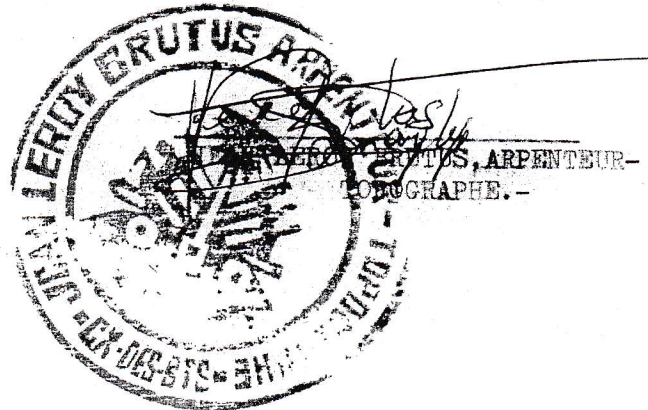
Monsieur le Magistrat, je tiens à vous signaler que depuis belle lurette il y a beaucoup de désordres qui se produisent dans le système Foncier Haïtien. Vu que les bandits spécialisés changent les propriétés d'une habitation à une autre.

De plus, Magistrat, je tiens à vous signaler qu'en matière de conflit terrain sous quelle forme que ce soit l'expertise devra se faire qu'en présence de deux arpenteurs au minimum;

Cependant, connaissant la zone et aussi en appuyant sur la Carte Géographique, je suis et certain que cette parcelle de terre qui s'y trouve faisant partie de l'habitation. Dessources.

En foi de quoi, avons dressé et clos le présent rapport, les jour, mois et an que dessus et après lecture l'avons signé.

*Recu du Cabinet de Me
Paul Pierre Ce 31/01/14
à 12h⁰⁰ P.M.
[Signature]*



Adresse: Rue Abraham Lincoln # 210, Croix-des-Bouquets, Phone: 411-9154